LA PREMIÈRE VISITE CHEZ LE MÉDECIN

Lorsqu'on décèle chez un proche des signes interpellants (perte d'objets, objets retrouvés dans des endroits insolites, oublis répétés de rendez-vous, hygiène approximative…), on s'inquiète de l'origine de ces troubles. Est-ce une maladie d'Alzheimer ? Une autre pathologie ? Peut-être cette inquiétude est-elle non fondée ?

Quoi qu'il en soit, il est important de consulter son médecin traitant pour déterminer s'il y a lieu de se rendre chez un spécialiste, qui lui pourra établir un diagnostic et instaurer un traitement si nécessaire (cf. fiche pratique sur la démarche diagnostique et notre listing de coordonnées des centres de diagnostic).

Cependant, la personne concernée peut refuser catégoriquement la moindre consultation !

Pourquoi ?

« J'ai peur de ce qu'il pourrait m'annoncer »

Refuser de prendre en compte sa maladie, ou même de se rendre à une visite médicale de routine est une façon de fuir la réalité. Souvent, cette fuite est due à une « tendance à imaginer la maladie pire qu'elle ne l'est ».

Mais, plutôt que d'entretenir le doute - et donc la peur - pourquoi ne pas en avoir le cœur net en consultant ? Parce qu'il est plus facile de gérer sa propre angoisse que celle qui pourrait éventuellement être imposée par un autre.

Chez la personne concernée par la maladie d'Alzheimer, l'anosognosie, un trouble lié à cette pathologie, contribue à rendre la personne réfractaire aux consultations proposées : « Tout va très bien, je n'éprouve pas de difficulté, je n'éprouve pas le besoin d'aller voir le médecin » (cf. fiche pratique sur l'anosognosie).

Alors, que faire ?

La personne qui se borne à refuser tout soin médical ne se laissera pas convaincre par de simples conseils ou recommandations. Pire : en insistant sur la nécessité de consulter, on nourrit son angoisse et on l'encourage à fuir la réalité. Le but est donc davantage de l'aider à banaliser la visite médicale.

Dans un premier temps, il est important de ne pas dramatiser et de ne pas exercer une pression excessive sur la personne. En effet, elle risquerait d'être encore plus ferme sur ses positions. Il n'existe pas de réponse type à ce genre de dilemme ; nous pouvons cependant prôner une attitude valorisante.

Parler de ses inquiétudes au sujet de la santé du proche, sans le culpabiliser ou imaginer les pires conséquences du diagnostic, peut parfois débloquer la situation. Les troubles de la mémoire peuvent résulter de divers problèmes médicaux. De nombreux symptômes attribués à la maladie d'Alzheimer peuvent être causés par d'autres maladies qui se soignent.

© All rights reserved

Il est donc important de procéder à une évaluation complète si vous avez des inquiétudes. Il serait dommage de passer à côté d'une opportunité de traitement. Dites à votre proche à quel point il vous importe de tirer les choses au clair, et que vous souhaitez l'accompagner chez le médecin.

Vous pouvez aussi préférer suggérer à votre proche d'aller passer un examen « check up » annuel. Il/elle sera peut-être plus à l'aise d'aller voir le médecin pour un examen médical complet que pour des troubles de mémoire.

Se référer au médecin traitant de la personne et demander son opinion, voire une intervention de sa part, est également une démarche possible. En effet, une personne extérieure à la famille aura parfois un impact plus important. Votre proche sera peut-être plus facile à convaincre si c'est le médecin qui suggère le rendez-vous.

Une approche visant à trouver un terrain d'entente est toujours préférable. Cependant, ce n'est pas toujours possible. Dans ce cas, si la personne concernée se met, elle ou les autres en danger, on peut faire appel au juge de paix. Cependant, cette démarche représente l'exception et ne peut s'entreprendre qu'en respectant de très strictes conditions.

Informations supplémentaires

Fiche pratique La démarche diagnostique
Fiche pratique Anosognosie

© All rights reserved